



Onnaing, le 17 avril 2020.

Reçu en  
main propre  
le 17/04/20

A Madame Pascale TSCHAEN

DRH

TMMF Onnaing

Objet : revendications pour l'accord de reprise du travail suite à crise du Covid-19

Madame,

Dans le cadre de la négociation que vous avez débuté ce jeudi 16 avril 2020, nous vous prions de trouver ci-dessous nos principales revendications.

Au préalable, nous souhaitons rappeler la gravité de la crise que nous traversons, l'engagement des salariés qui ont travaillé pendant l'arrêt de l'usine mais aussi l'engagement de tous ceux qui sont volontaires pour reprendre le travail dès la semaine prochaine. Comme nous l'avons déjà fait dans le cadre de l'accord TNGA, nous souhaitons aujourd'hui mettre en place un nouvel accord exemplaire pour témoigner d'un dialogue social efficace.

**Nos objectifs :**

- Mise en place d'un fonds de solidarité pour combler la perte de salaires du personnel en heures dans la période du chômage partiel avec un abondement substantiel de l'entreprise ( 16% de perte aujourd'hui).
- Maintien des 3 semaines de congés du mois d'août.
- Reconnaissance des efforts des salariés qui ont travaillé durant la période d'activité partielle (télétravail compris).
- Mise en place de la prime panier pour les équipes de jour, tant que l'offre de restauration sera inexistante.
- Maintien des primes de poste correspondantes à l'équipe d'origine pendant la période de pré-reprise (exemple, je suis habituellement de nuit, je viens deux jours en équipe de jour, je garde ma prime de nuit).

P

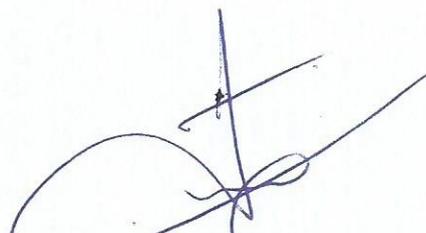
- Réunion, dès la semaine prochaine, de la commission intéressement pour bien intégrer toutes les modifications engendrées par le changement d'organisation.
- Prise en compte de la situation des stagiaires actuellement dans l'entreprise pour la prise en charge de certains de leurs frais (certains d'entre-eux avaient été contraints de prendre un logement puisqu'ils n'étaient pas originaires du Valenciennois)
- Ne pas confisquer aux salariés 6 jours de congés, comme la loi récente permet de le faire.
- Pour le personnel en forfait jours, suspendre pour 2020 et 2021 le plafond des 5 jours pour le recours au CET. De manière notamment à ne pas perdre des jours de congés à cause de la date butée du 31 mai.
- Pour les personnes qui avaient posés des congés payés pendant la période de fermeture de l'usine, possibilité que ces CP ne soient pas posés et que la période concernée soit basculée sur le chômage partiel.
- Etude d'une solution pour compenser la perte de salaire importante subie par les salariés contraints de se mettre en arrêt de travail pour garde d'enfants, pathologies ou proches de personnes à risque. ( période du 18 mars au 11 mai).

Vous ne l'ignorez pas, après le 11 mai, le Covid-19 restera présent autour de nous et cela va obliger l'ensemble des salariés à travailler autrement. La connaissance sur ce virus va aussi évoluer, cela implique que dans les semaines à venir l'entreprise devra s'adapter régulièrement pour veiller à la sécurité de ses salariés ( horaires, objectifs, méthodes de travail...). Nous resterons toujours vigilants sur ces points.

Nous espérons que ces quelques revendications recueilleront votre adhésion. Nous ne doutons pas de votre volonté de maintenir un bon niveau de motivation pour l'ensemble de la communauté TMMF.

Dans l'attente, recevez, Madame, l'assurance de nos salutations syndicales.






Thomas Mercier CFDT - Fabrice Cambier FO - Olivier Brabant CFTC - Dominique Bisiaux CFE-CGC